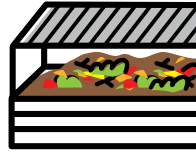


COMMENT BIEN GÉRER UN COMPOSTAGE SUR VOTRE PROPRE PLATE-FORME ?



Recommandations pour la construction du composteur

- Respecter dans la mesure du possible la réglementation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, rubrique 2780.
- Dimensionner l'**aire de compostage** pour qu'elle accueille les volumes générés pendant une année d'activité et stocker l'équivalent de trois fois ce volume en structurant (matière carbonée ou déchets verts).
- Respecter les critères d'implantations relatifs à l'Assainissement Non Collectif :
 - Construire **hors zone inondable**, à au moins 3m de la **nappe phréatique**, au moins 35m d'un puits, au moins 3m d'une propriété.
 - Prévoir une protection **contre les phénomènes de ruissellement et les intempéries**.
 - **Prévoir une zone de réception, tri et contrôle** des produits entrants.
 - Prévoir la collecte des lixiviats et leur recirculation dans le compost.

Recommandations sur le compostage

- Obtenir le **diplôme de Maître composteur** avec l'option GC-25 (voir le référentiel ADEME ci-dessous).
- Favoriser le co-compostage avec une diversité de déchets verts.
- Tenir un **registre comportant la date et les conditions de réalisation des principales opérations**.
- Veillez à l'humidification, la montée en température et aux éventuelles nuisances olfactives.
- Réaliser un **bilan annuel** synthétique.
- Le compost produit est valorisé en agriculture. De même, les urines peuvent être **épanchées, après stockage** et selon leurs concentrations en **nutriments** et les besoins des cultures (lire l'étude).

Plus d'informations :

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/3755

http://formations.ademe.fr/data/news1038/r-f-rentiel_acteurs_.pdf



COMMENT VIDANGER SUR UNE AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIVE ?



Tant sur les aspects sanitaires qu'environnementaux, les matières de toilettes sèches mobiles peuvent être acceptées sans réserve sur les plates-formes de compostage collectives publiques ou privées (y compris agricoles) au même titre que les déchets verts. Leur traitement en plate-forme collective avec d'autres déchets compostables donne des composts type "amendement organique" qui sont commercialisables. Les tests réalisés respectent les critères de la norme NF U44-051 et un code déchet est en cours d'attribution afin de permettre aux matières de Toilettes Sèches Mobiles d'accéder aux plates-formes collectives.

La plate-forme web SINOE recense les plates-formes de compostage :

<http://www.sinoe.org>

Les recommandations de cette plaquette sont issues de l'étude : « Caractérisation des matières issues des toilettes sèches mobiles et des risques sanitaires des filières d'assainissement associées ».

Téléchargeable sur

<https://www.rae-intestinale.fr/publications/>
<http://www.toilettesdumonde.org/ressources/>



www.rae-intestinale.fr

Avec le soutien technique et financier de :



création graphique : hugomairielle.com

Installer et gérer des Toilettes Sèches Mobiles durant un évènement...

Comment bien se « démerder » ?



Vous louez des Toilettes Sèches Mobiles et vous souhaitez améliorer la qualité de vos prestations ?

Vous voulez vous lancer dans l'aventure ?

Suivez le guide...



RENDEZ VOS TOILETTES AGRÉABLES !



- L'utilisateur apprécie l'**intimité visuelle et sonore** (présence de verrous, éclairage par les côtés, cabine close, espace de confort de 25cm entre la cuvette et le niveau de remplissage de la poubelle), ainsi que la propreté de l'espace.
- Les **poubelles** dans les toilettes facilitent le tri en évitant les **inertes** qui ne se compostent pas (tampons et serviettes, lingettes, gobelets...) dans les cuves destinées au compostage.
- Les **animateurs** de TSM permettent de **divertir, informer** et répondre aux questions du public.
- Les queues sont à éviter en proposant un nombre de cabines adapté à la typologie de l'évènement, c'est un point de négociation important avec l'organisateur.

COMMENT BIEN DIMENSIONNER UNE PRESTATION ?



Nombre de cabines conseillées

Il est recommandé de prévoir, par tranche de 1000 personnes, **au minimum** :

- 2 à 6 urinoirs,
- 2 à 4 cabines,
- 1 cabine **Personne à Mobilité Réduite** (PMR).

Ces dimensionnements sont à ajuster selon :

- Le nombre de personnes attendues.
- La présence d'un camping (fréquentation durant la journée) ou pas.
- Les horaires de l'évènement.
- Le public (familial, festif).
- Le type d'évènement (sportif, musical, foire).
- L'accès à l'évènement (payant ou gratuit).
- L'importance des débits de boissons ou de nourriture.

Quelques idées de dimensionnement :

Exemple 1 : Évènement type « concert »

Pour une jauge de 1000 personnes il est recommandé : 4 cabines, 4 à 6 urinoirs, 1 cabine PMR.

Exemple 2 : Foire, fête familiale

Pour une jauge de 1000 personnes il est recommandé 2 à 4 cabines, 2 à 4 urinoirs et 1 cabine PMR.

Volume de litière et stockage :

Voici quelques ordres de grandeurs pour gérer les flux de matière et l'espace de stockage...

Nombre de personnes par jour	Volume de litière à fournir (m ³)	Volume d'urine à collecter (m ³)	Volume de matière produite (m ³)
1 à 999	0,5	0,5	1
1000 à 3000	2	1	3
3001 et +	Au moins 2m ³ + 0,5m ³ /1000*	Au moins 1,5m ³ + 0,25m ³ /1000*	Au moins 4m ³ + 1m ³ /1000*

/1000* : par tranche de 1000 personnes supplémentaires

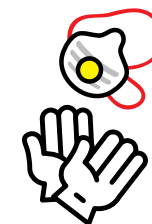
Ces volumes sont à adapter selon les litières utilisées (sciure, copeaux, paille) et la typologie de l'évènement.

COMMENT BIEN GÉRER SA COLLECTE DES MATIÈRES ?

- **Clôturer la zone technique** (espace de manutention et de stockage) pour éviter l'accès au public.
- Avoir des **cuves étanches et fermées** pour les urines. Les fermer dès qu'elles sont remplies **afin d'éviter la perte des nutriments** intéressants en agriculture (azote, phosphore, potassium).
- **Identifier les cuves** de matières collectées.

COMMENT PROTÉGER USAGERS ET PERSONNELS ?

- Placer un dispositif de lave-main pour les usagers (gel hydroalcoolique ou eau + savon) et **prévoir un dispositif d'assainissement adapté**.
- **Nettoyer et vidanger régulièrement les cabines** afin de les rendre agréables.
- **Respecter les précautions suivantes** :
 - **Porter des gants et vêtements dédiés.**
 - **Utiliser des outils dédiés.**
 - **Porter un masque de type FFP2** pour la manipulation de la matière carbonée.
- Faciliter les actions de manutention du personnel (bénévole ou salarié) avec des cuves de collecte de volume faible à moyen, des marches pour l'accès aux cuves de transport, des pompes pour les liquides...



COMMENT BIEN GÉRER LE TRANSPORT DES MATIÈRES ?

Le transport est **soumis à la déclaration de transport pour les déchets non dangereux** (Code de l'environnement, articles R 541-49 à R 541-64) lorsque la quantité transportée est **supérieure à 0,5 tonne par chargement**. Il doit s'effectuer dans des **cuves étanches et fermées**.

Plus d'informations : http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10327

Les matières ne doivent pas être jetées n'importe où et en **aucun cas dans un réseau d'assainissement** type égout ou des poubelles d'ordures ménagères.

